

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	4 novembre 2025
Numéro	25.175	Heure	10h57

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (facultatif) : ad 25.010
Titre : <u>Perception</u> sur une base volontaire pour lutter contre le surendettement		
Contenu : Le surendettement étant fortement lié aux arriérés d'impôts, il est proposé d'étudier la mise en place <u>mode de perception de l'impôt auprès de l'employeur</u> sur une base volontaire <u>et</u> facultative.		
Développement (obligatoire) : Le surendettement étant fortement lié aux arriérés d'impôts, il est proposé d'étudier la mise en place d'un impôt à la source sur une base volontaire ou facultative. Demandée depuis des années par les milieux associatifs et caritatifs en charge de la lutte contre le désendettement, cette pratique existe déjà pour certaines catégories de contribuables (permis B, F ou autre). Le canton de Bâle-Ville l'a d'ailleurs tout dernièrement introduit. L'impôt à la source permet ainsi de prévenir les risques d'endettement, notamment chez les jeunes, tout en offrant aux ménages à risque la possibilité de bénéficier d'une vision plus précise de leur situation financière. Il limite ainsi les taxations d'office et leur cortège de conséquences. Du côté des collectivités, l'impôt à la source favorise l'entrée de revenus pour l'État et les communes, tout en limitant les frais de recouvrement et les frais de poursuite.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Mathias Gautschi		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :